

1 NOVEMBRE 2025

n°9

La revue des
propriétaires privés

Parlons Forêts

HAUTS-DE-
FRANCE
NORMANDIE

Dossier :
Défense des forêts
contre les incendies



RUBRIQUES

- Actualités p 3
- Dossier : *Défense des forêts contre les incendies* p 4
- Sylviculture : l'annélation p 6
- Zoom sur le Lierre grim pant p 7
- Agenda p 8

Parlons forêts Hauts-de-France Normandie n°9

Publication : CNPF HDFN
Centre National de la Propriété Forestière
DR. Hauts-de-France – Normandie

Site Normandie :
Cap Madrillet – Bât. B
125, Av. Edmund Halley – CS 80004
76801 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY
02 35 12 25 80 – normandie@cnpf.fr

Site Hauts-de-France :
96, rue Jean Moulin
80000 AMIENS
03 22 33 52 00 – hauts-de-france@cnpf.fr
Site web : hautsdefrance-normandie.cnpf.fr

Directeur de la publication :
Régis LIGONNIÈRE

Rédaction :
Tess DE BACKER et Romain MANI

**Numéro visé par le comité de relecture
du CNPF HDFN**

Maquettage : Grand Nord l'Agence

Dépôt légal : novembre 2025
ISSN : 3001-9907

Crédits photo de couverture :
Juliette Sanquer © CNPF

Abonnement : trimestriel gratuit édité
en format numérique. Cette revue vous
est adressée sur base d'informations
cadastrales. Si vous ne souhaitez plus en
être destinataire, vous pouvez adresser
votre demande auprès du CNPF.

Être forestier : anticiper les risques et devenir moteur dans les réflexions sur les nouveaux enjeux forestiers



Tess De Backer © CNPF

Le risque « Incendie », que les propriétaires forestiers d'Aquitaine ou de Provence connaissent depuis longtemps et ont appris à gérer, gagne hélas aujourd'hui l'ensemble du territoire français. Même si les forêts de Normandie et des Hauts-de-France ont été jusqu'ici globalement épargnées, les projections prenant en compte le réchauffement climatique nous incitent à anticiper des feux de grande ampleur.

Dans certains départements, les préfets ont mis en place une commission (Aisne et Somme) pour la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI), à laquelle les forestiers privés sont invités à participer et à faire des propositions. Ainsi dans l'Aisne, l'identification des massifs à risque - en raison de la nature de leurs sols et/ou de leurs peuplements - a précédé une cartographie, en cours, de l'accessibilité des forêts aux véhicules de lutte contre les incendies. Une troisième étape consistera à identifier, ou à créer, si nécessaire, des réserves en eau à l'intérieur ou à proximité des massifs. L'article central de ce numéro de Parlons forêts fait un état de la question et de l'implication de votre CRPF dans cette problématique.

Vous trouverez également dans ce numéro de Parlons forêt deux autres articles fort intéressants. Le premier sur la technique de l'annélation, qui permet de dévitaliser, dans une plantation en phase d'éclaircie, les concurrents mal venants ou d'essences d'intérêt secondaire. Pour l'avoir personnellement mise en œuvre ponctuellement depuis une vingtaine d'années, cette technique me donne toute satisfaction. Le second article concerne le rôle bénéfique du lierre dans l'environnement forestier. Je dois avouer que, comme sans doute un certain nombre d'entre vous, j'ai longtemps considéré le lierre grim pant aux arbres comme un parasite et le coupais de bon cœur avec une hachette : grave erreur, que j'éviterai désormais de renouveler après avoir lu l'article de Tess De Backer !

Bonne lecture à tous !

Xavier de MASSARY
Administrateur du CNPF Hauts-de-France Normandie
(conseiller titulaire pour le département de l'Aisne)

Avec la participation financière de
la Région Hauts-de-France



Retour sur la formation « Gestion forestière » menée dans le département de l'Oise

Du 9 au 12 septembre dernier s'est tenue, à Senlis dans l'Oise, la formation d'Initiation à la Gestion Forestière du CNPF-IDF, animée par Jimmy Bonigen, chef de projets à l'IDF, et Valentin Higuët, ingénieur au CNPF Hauts-de-France – Normandie.



© Lucie Cauchois

À l'instar des FOGFOR pour les propriétaires forestiers, cette formation a donné l'occasion à différents professionnels non forestiers de la France entière de se familiariser davantage avec les divers aspects liés à la gestion des forêts. En passant de la pédologie à la reconnaissance des essences, et des sylvicultures classiques aux initiatives

plus innovantes permettant de faire face au changement climatique, les thèmes abordés ont permis de répondre aux nombreuses questions des stagiaires, attentifs et concernés. C'est donc armés de nouveaux outils qui faciliteront le dialogue avec les forestiers qu'ils ont pu retourner dans leurs régions respectives.

Nous remercions les propriétaires et gestionnaires nous ayant accueillis pendant cette formation, mais aussi les stagiaires pour leur enthousiasme et leur implication !

Enquête sur les sujets de réunion

En juillet, notre délégation a lancé une enquête auprès des propriétaires forestiers – dont fait partie le lectorat du Parlons Forêts et de nos newsletters – afin de mieux cerner les sujets sur lesquels axer nos futures réunions de vulgarisation. Après trois mois de consultation, les premiers résultats mettent en avant les thèmes suivants parmi les plus plébiscités par les répondants : régénération naturelle, entretien des plantations, expérimentation forestière, santé des forêts ou encore tailles et élagages.

L'enquête est toujours disponible sur notre site internet et directement au lien ci-dessous. N'hésitez pas à participer ! Les réunions de vulgarisation ont pour objectif de répondre de la manière la plus pertinente possible à vos attentes : vos retours contribueront à ajuster notre programme de réunions en abordant les sujets qui vous semblent les plus cruciaux pour la forêt privée.



Lien vers l'enquête sur les thèmes de réunions 2026, disponible également sur le site du CNPF (rubrique « actualités ») :
<https://forms.newsletter.cnpf.fr/5e78ee83b95cee23e8ab7095/wafWB0lxSrCl-WPvShbfbA/form.html>



Hauts-de-France Nature revient

Du 18 octobre au 21 décembre 2025, la Région Hauts-de-France organise son événement « Hauts-de-France Nature ». La dernière édition, qui s'est déroulée de mai à juin 2025, a dénombré près de 600 animations ayant eu pour objectif de faire découvrir ou redécouvrir la beauté de la nature dans la région. Près de 400 associations, communes, offices de tourisme, musées ou encore entreprises se sont mobilisés pour faire vivre ces événements aux habitants des Hauts-de-France.

La nouvelle édition fera la part belle aux sorties d'automne, aux chantiers nature, aux plantations citoyennes, et proposera également de nombreuses autres activités (expositions, animations culturelles, sportives...). Associations, collectivités, entreprises et établissements scolaires sont invités à participer à cet événement en organisant une ou plusieurs sorties et/ou en relayant cet événement auprès de leurs partenaires. Plus d'informations au lien suivant : www.hautsdefrance-nature.fr

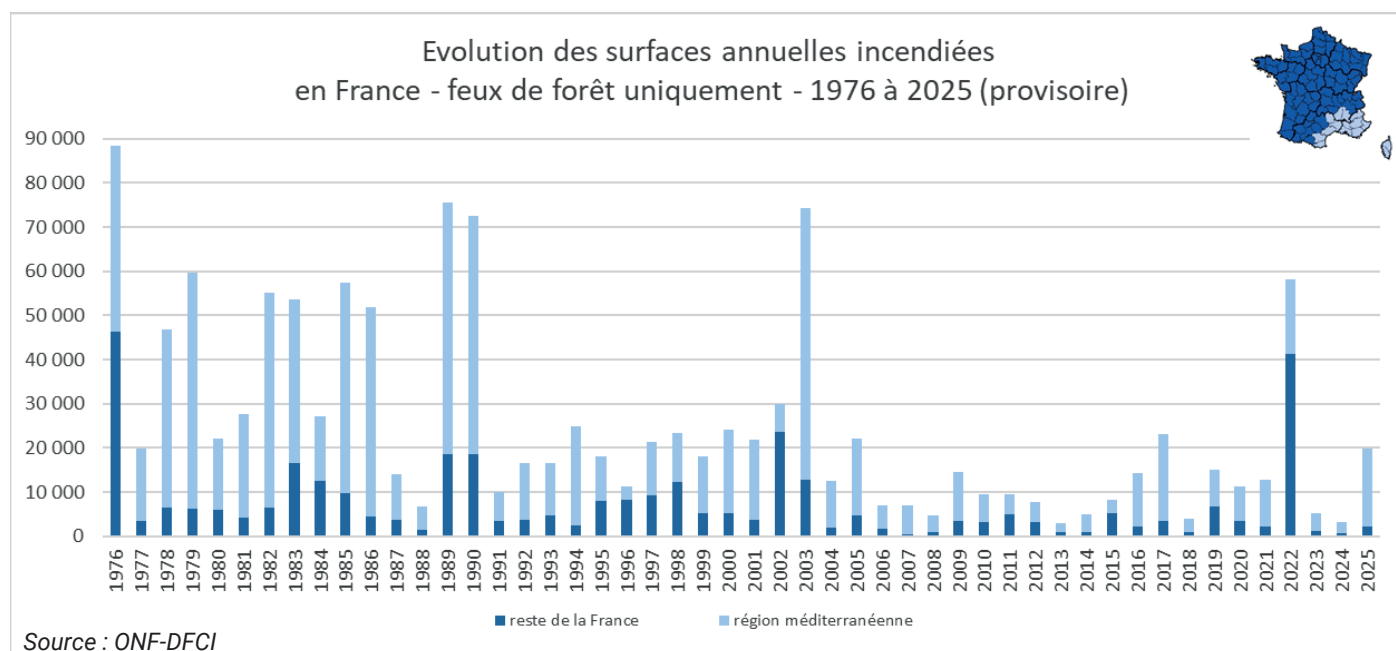
Vu dans...

Forêts de France n°687 (octobre 2025) : la région Hauts-de-France à l'honneur !

Malgré son taux de boisement de 15 %, l'un des plus modestes en France métropolitaine, la région Hauts-de-France est un territoire forestier riche en innovations et modelé par des sylvicultures diversifiées. Ce numéro de Forêts de France met à l'honneur les particularités de la forêt privée et l'engagement des propriétaires de notre région, qui ont su faire rayonner leur savoir-faire à l'échelle nationale. Peuplier, chêne, châtaignier, filière, expérimentations ou encore reconstitution post-charlarose... Retrouvez dans cet article ce qui fait la force de la forêt privée des Hauts-de-France.
www.fransylva.fr/A-la-Une-Foret-France.html#gsc.tab=0



Retour sur le risque incendies dans les Hauts-de-France et les réunions de vulgarisation organisées en 2025 par votre CNPF



Etat des lieux surfaces annuelles brûlées

Depuis les années 1990, les surfaces annuellement brûlées en France ont connu une nette diminution grâce à une politique de prévention et de lutte renforcée. **Cette tendance s'inverse actuellement avec les effets du changement climatique** : intensification des épisodes caniculaires, allongement de la saison des feux, apparition d'incendies hivernaux ou printaniers. Si les feux de forêt étaient historiquement concentrés dans l'aire méditerranéenne, **leur répartition évolue, touchant désormais des zones auparavant épargnées**. Cette extension géographique s'est notamment illustrée lors de deux grands épisodes caniculaires : en 2003, avec 60 000 hectares brûlés dans le sud de la France, et en 2022, **année marquée par la localisation hors zone méditerranéenne de la majorité des surfaces incendiées**. Une première qui a marqué les esprits.

L'année suivante, le 10 juillet 2023, une loi est adoptée pour « renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie ». Des objectifs territoriaux sont définis et le seuil du Plan Simple de Gestion passe de 25 à 20 ha. **Les enjeux DFCI sont désormais intégrés aux Documents de Gestion Durable et le CNPF s'est doté de compétences en interne.**

Historique des feux marquants sur le territoire des Hauts-de-France

Bien qu'incomplète, la Base de Données sur les Incendies de Forêt renseigne sur l'historique des feux en France métropolitaine, et **montre qu'il y a encore peu d'incendies de forêts marquants sur le territoire des Hauts-de-France**. Le département de l'Oise est celui qui a été le plus impacté par les incendies de 2022, avec cinq feux d'une surface supérieure à 10 ha. Un seul autre feu de forêt d'une surface de 10,5 ha a eu lieu dans la Somme en 2022.

Et en 2025 ?

Chaque année, le bilan des feux de forêts ONF-DFCI compare le nombre de feux et les surfaces brûlées aux moyennes 2006-2021. On y retrouve les données de la zone de défense Nord, qui couvre l'ensemble de la région Hauts-de-France : **le bilan fait état de 16 feux en 2025, pour une surface totale de 60 ha** (période du 1^{er} janvier au 31 août). Le bilan est moins lourd qu'en 2022 (42 feux et 126 hectares brûlés), mais il reste au-dessus des moyennes habituelles : entre 2006 et 2021, on comptait en moyenne 3 feux par an pour 7 hectares brûlés. En 2025, le bilan est donc de cinq fois plus de feux et huit fois plus de surface touchée.

Trois réunions de vulgarisation cette année

Si la situation n'est pas encore urgente dans notre région, le risque incendies progresse du sud vers le nord de la France. **Il est indispensable d'anticiper et de mettre en place des actions de prévention.** C'est dans cet objectif que des **réunions d'information sur le terrain ont été organisées en 2025 par le CNPF, avec le soutien de France Nation Verte**, dans les secteurs susceptibles d'être plus sensibles aux incendies dans les années à venir. Ces réunions ont permis aux propriétaires et aux gestionnaires de mieux cerner ce nouvel enjeu et de connaître les besoins des SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) en matière de défendabilité des espaces forestiers.

→ Dans le Sud de l'Oise

© A. de COSSE BRISSAC



Parcelle post-incendie à Mortefontaine

La première réunion a été organisée sur la propriété qui a subi l'un des plus grands feux en 2022. Le site incendié de Mortefontaine était boisé principalement en pins et comportait une végétation sensible aux incendies. La combinaison de facteurs météorologiques (vent, température élevée, faible humidité atmosphérique), anthropiques et de l'état de sécheresse de la végétation a participé à l'éclosion et la propagation du feu. Le lieu de la réunion s'est prêté aux thèmes de l'évolution du risque feux de forêts dans l'Oise, le renouvellement post-incendies et l'amélioration des accès aux services de lutte.

→ Dans les dunes boisées du Marquenterre

La côte picarde est façonnée par une alternance de dunes boisées (pins), de dunes grises (argousiers) et de dunes blanches, ce qui la rend sensible au risque incendies. La réunion a été organisée sur une propriété dotée d'infrastructures historiques permettant de mieux défendre la forêt (pare-feux et pistes carrossables garantissant une facilité d'accès au massif) et qui concentre des problématiques à prendre en compte en cas d'incendies (site fréquenté par le public, zonages environnementaux, enjeux multiples de gestion). La propriété est un bon exemple pour l'aménagement d'une desserte adaptée au passage de camion-citerne feux de forêt (largeur, places de retournement, zones de dépassement, stabilité de la piste, etc.).

Références bibliographiques : Observatoire des Forêts, BDIFF, Bilan des feux de forêts ONF-DFCI Aout 2025, CNPF HDFN

→ Dans le Soissonnais

La dernière réunion DFCI de l'année s'est déroulée sur la commune de Monceau-lès-Leups, dans l'Aisne, au sein d'un massif forestier accueillant une grande diversité de feuillus et résineux. Ce secteur présente une sensibilité accrue au risque incendies, due à la forte proportion de résineux dans le massif, au dépérissement de mélèzes, à la surface importante de jeunes plantations et à la faible réserve en eau de certaines stations forestières (sable). La visite a donné l'occasion aux participants de parcourir une desserte pour grumiers, créée pour l'exploitation mais qui s'avère également utile pour faciliter l'accès aux pompiers. La propriété a également fait l'objet d'une cartographie, opérée par un apprenti de la DDT 02, visant à référencer les accès et la sensibilité des massifs forestiers, dans un but exclusivement opérationnel pour le SDIS du département.

Clémence BESNARD © CNPF



Camion-citerne sur desserte adaptée

Bilan : organisées en collaboration avec les SDIS locaux, l'ONF, les DDT(M) et grâce à l'accueil des propriétaires des lieux, **ces réunions d'information ont rassemblé 65 participants**, professionnels et propriétaires confondus. **En 2026, de nouvelles réunions sur le thème de la DFCI seront prévues afin de poursuivre le travail de sensibilisation et de prévention dans les Hauts-de-France.**

Une brochure de vulgarisation pour les Hauts-de-France bientôt disponible !

Ce 4 pages à destination des propriétaires synthétisera toutes les informations sur :

- L'évolution du risque incendies dans les Hauts-de-France ;
- Les périodes à risques ;
- Les bons réflexes à adopter en cas d'incendies ;
- L'aménagement de sa forêt pour limiter le risque incendies (accès et sylviculture adaptée) ;
- Les démarches post-incendies et le renouvellement.

Juliette SANQUER

Technicienne de secteur 59-62-80 au CNPF HDFN
DFCI Hauts-de-France

L'annélation est une technique d'éclaircie qui connaît un regain d'intérêt depuis quelques années.

Premier retour sur une expérimentation menée dans le Calvados.

Le principe

Les éclaircies sont des étapes fondamentales dans la vie d'un peuplement forestier. Si les arbres à éliminer sont généralement abattus, l'annélation peut constituer une alternative intéressante dans certains cas. **Cette intervention consiste à éliminer une bande d'écorce d'au moins 5 cm de large sur le pourtour de l'arbre**, de façon à interrompre la circulation de sève entre le haut et le bas de celui-ci, conduisant à son affaiblissement puis à sa mort sur pied dans un délai de deux à cinq ans.

La finalité est donc la même qu'une éclaircie plus classique, à savoir favoriser le développement des arbres d'avenir en éliminant ses voisins gênants, mais d'une façon plus progressive. Cette intervention favorise un apport graduel de lumière au sol et sur les arbres d'avenir.

Comment intervenir

L'annélation est une opération méticuleuse qui se pratique avec une plane (couteau à deux manches), une chaîne à tronçonneuse ou une serpe, une brosse métallique et une griffe. L'objectif est de faire sécher l'arbre sur pied sans le faire tomber prématurément : **il faut veiller à éliminer entièrement l'écorce et le cambium sans pénétrer trop profondément dans le bois.** Il n'y a ainsi pas de demi-mesure lorsqu'on pratique cette technique : soit elle est réussie, soit elle est ratée !

Pour une meilleure efficacité, il est conseillé de l'exécuter aux mois de juillet et d'août, moment où l'arbre est le plus faible car ses réserves se concentrent alors dans la partie haute et sont quasiment absentes des racines.



Tremble annelé au profit d'un chêne

Samuel PONT © CNPF

Un essai en Normandie depuis 2022

Le CNPF Hauts-de-France – Normandie suit depuis trois ans un test de comparaison de 4 modalités d'éclaircie différentes, dont une par annélation après désignation de tiges d'avenir à faible densité, dans une plantation de hêtres et châtaigniers datant de 2001. La première éclaircie a été réalisée durant l'hiver 2022-2023.

Deux ans et demi plus tard, tous les bouleaux et châtaigniers annelés sont morts tandis que certains hêtres sont parvenus

à cicatriser et semblent peu affaiblis. L'intervention est donc seulement en partie réussie. On note toutefois que les arbres d'avenir de la modalité « annélation » présentent légèrement moins de gourmands que ceux des modalités d'éclaircies plus classiques, résultat possible d'une mise en lumière moins brutale. A contrario leur croissance est un peu plus faible, laissant supposer que l'effet bénéfique de l'annélation est moins marqué ou « à retardement ».

Premières impressions sur la méthode

Il est encore tôt pour tirer de réels enseignements de cet essai, mais il permet de faire émerger plusieurs réflexions sur les atouts et contraintes de la méthode :



ATOUTS :

- une mise en lumière moins brutale des arbres d'avenir qui limite l'apparition de gourmands ;
- une opération facile à réaliser, qui peut permettre de réaliser une première éclaircie à moindre frais lorsque le propriétaire ne trouve personne pour réaliser l'abattage ;
- la possibilité d'intervenir régulièrement par petite touche, puisqu'il n'est pas nécessaire de constituer un volume suffisant pour la commercialisation ;
- les bois morts laissés sur pied constituent des habitats favorables à la biodiversité forestière.



CONTRAINTES :

- l'intervention est à bois perdu et n'occasionne pas de recettes pour le propriétaire ;
- l'opération est délicate et un éventuel échec ne peut être constaté qu'après 1 ou 2 ans ;
- l'effet de l'annélation est « à retardement », il est donc préférable d'anticiper l'intervention d'un ou deux ans par rapport à une éclaircie classique ;
- les arbres morts sur pied peuvent présenter un danger : ne pas anneler en bord de chemin.

Romain MANI
Ingénieur CNPF HDFS

Un allié sylvicole à ne pas négliger

Le Lierre grimpant est une liane arborescente dont l'écologie particulière contribue au bon fonctionnement de l'écosystème forestier. La mauvaise réputation dont il fait parfois les frais chez les forestiers nécessite de réaffirmer ses avantages écologiques et sylvicoles pour (ré)apprendre à l'intégrer dans la gestion courante des forêts. Cet article synthétise la nouvelle fiche technique du CNPF Hauts-de-France Normandie intitulée « Le Lierre grimpant : un sylviculteur à part entière », à retrouver dans son intégralité sur notre site internet.

Ecologie du Lierre grimpant

Le lierre est une liane à feuilles persistantes de demi-ombre ou d'ombre, qui fleurit de septembre à octobre, avant de fructifier en hiver. Il se développe d'abord au sol, avant de chercher un support adapté, vertical, qui lui donnera accès à la lumière.

C'est à cette seule condition qu'il pourra fleurir et se reproduire. **Floraison et fructification tardives sont une originalité dans l'écosystème forestier : le lierre offre des ressources aux autres espèces lorsqu'aucune autre fleur ou baie n'est disponible.**

Un organisme-clé de l'écosystème

Le lierre **ne parasite pas les arbres** (auquel cas, il ne pourrait croître sur des murs ou des poteaux, comme on le voit couramment). Il dispose de son propre système racinaire et ses crampons ne pénètrent pas dans l'écorce des arbres (pas d'étouffement). Ses feuilles forment une litière riche en eau et minéraux et participent au recyclage de la matière organique dans le sol. Ses lianes feuillues évitent les coups de soleil et diminuent le risque de gourmands sur les troncs. Elles protègent également du gel et conservent une humidité bienvenue lors des sécheresses estivales.

Le lierre n'est pas la cause du dépérissement d'un arbre mais sa conséquence ! Dans la très grande majorité des cas, le lierre ne perce que les houppiers des arbres affaiblis. Plutôt que de le voir comme un parasite, il faut le considérer comme une sentinelle, qui peut prévenir le forestier d'une éventuelle dégradation des arbres (en particulier sanitaire).

Outre ses avantages pour les arbres, le lierre procure abri et nourriture pour de nombreuses espèces (insectes, oiseaux, mammifères, etc.). **Il est un véritable support de vie à conserver.**

Conseils de gestion

Le Lierre grimpant ne doit pas être délierré, hors exceptions. La coupe du lierre est en effet une pratique souvent **néfaste à la fois pour la biodiversité associée au lierre mais aussi pour le peuplement** qui bénéficiait des avantages de la liane. Elle est d'autant plus néfaste qu'elle est souvent mal réalisée : **une mauvaise coupe peut provoquer des blessures sur les arbres et déprécier leur qualité.**

Les seuls cas dans lesquels un délierrage peut être opéré sont les suivantes :

- Lorsque l'abattage des arbres est proche et que l'abondance de lierre peut contraindre le bûcheronnage ou l'exploitation
- Lorsque les arbres recouverts de lierre sont situés à proximité des chemins, soumis au vent et/ou déperissants (le risque augmente sur sols engorgés).

Dans ce cas, une coupe peut être effectuée **à condition qu'elle soit soignée** : ne pas arracher le lierre, le laisser sécher avant de l'enlever, ne couper que certaines lianes, etc.

Tess DE BACKER
Ingénieure CNPF HDFN



Abeille du lierre (*Colletes hederae*)
butinant les fleurs

Grégory Sadjak © CNPF

En savoir + :

hautsdefrance-normandie.cnpf.fr
(rubrique fiches et brochures techniques – biodiversité – fiche technique sur le lierre)



VOS CONTACTS

Equipe technique CNPF HDFN

CNPF – Hauts-de-France :

Clémence BESNARD 

clemence.besnard@cnpf.fr – 06 77 52 52 58

Tristan DERVAUX 

tristan.dervaux@cnpf.fr – 06 99 23 14 41

Julien LAGER (FOGEFOR et CETEF 62) 

julien.lager@cnpf.fr – 06 74 23 41 81

Gilles POULAIN (FOGEFOR 59)

gilles.poulain@cnpf.fr – 06 71 54 23 94

Juliette SANQUER

juliette.sanquer@cnpf.fr – 06 12 32 24 84

Aubin VALANCHER 

aubin.valancher@cnpf.fr – 07 61 24 54 62

CNPF – Normandie :

Cristel JOSEPH 

cristel.joseph@cnpf.fr – 06 07 97 21 57

Béatrice LACOSTE (FOGEFOR Norm.) 

beatrice.lacoste@cnpf.fr – 06 07 97 21 19

Cyril RETOUT 

cyril.retout@cnpf.fr – 06 79 45 33 40

Quentin MARECHAL

quentin.marechal@cnpf.fr – 06 07 97 21 25

CETEF et FOGEFOR

Hauts-de-France :

CETEF et FOGEFOR 02 : Tess DE BACKER

tess.de-backer@cnpf.fr – 06 98 14 18 50

CETEF 59 : Julien DELOBEL (COFNOR)

julien@cofnor.fr

FOGEFOR 59 : Gilles POULAIN

gilles.poulain@cnpf.fr – 06 71 54 23 94

CETEF et FOGEFOR 60 : Marie PILLON (Fransylva) 

marie.pillon@fransylva.fr – 03 44 36 00 22

CETEF et FOGEFOR 62 : Julien LAGER 

julien.lager@cnpf.fr – 06 74 23 41 81

CETEF et FOGEFOR 80 : Noémi HAVET 

noemi.havet@cnpf.fr – 06 89 85 78 22

Normandie :

CETEF Haute-Normandie (Eure et Seine-Maritime) :

Adrien BOCQUET (Président)

adrien.bocquet50@orange.fr

CETEF Normandie Sud (Calvados, Manche et Orne) :

Bruno ARNOULD (Président)

arnould.bruno2@orange.fr

FOGEFOR de Normandie : Béatrice LACOSTE 

et Romain MANI

beatrice.lacoste@cnpf.fr – 06.07.97.21.19

romain.mani@cnpf.fr – 06.79.45.33.61

 : correspondant-observateur DSF

Syndicat des forestiers privés

FRANSYLVA Union Régionale Hauts-de-France

27 rue d'Amiens 60200 COMPIEGNE

hautsdefrance@fransylva.fr – 07 67 27 60 08

FRANSYLVA Union Régionale Normandie

125 Av. Edmund Halley 76801 ST ETIENNE DU ROUVRAY

explorateurc@orange.fr

Autres partenaires du CNPF HDFN

Retrouvez les coordonnées de l'ensemble de nos partenaires sur notre site internet :

hautsdefrance-normandie.cnpf.fr



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

VOS PROCHAINES RÉUNIONS

Pour vous former, vous informer et débattre.

Date	Lieu	Thèmes
Hauts-de-France et Normandie		
31/10	Coulonces-Cohan (02)	Cloisonnements, travaux sylvicoles et documents de gestion durable
12/11	La Chapelle-Pré-Sées (61)	Diagnostic des stations et Indice de Biodiversité
14/11	Boubers-sur-Canche (62)	Travaux sylvicoles et documents de gestion durable

Retrouvez le calendrier complet des réunions ainsi que les invitations sur le site internet du CNPF HDFN : hautsdefrance-normandie.cnpf.fr

FOGEFOR Hauts-de-France : sessions 2026

Chaque année, le CNPF organise des sessions de formation « FOGEFOR » à destination des propriétaires forestiers novices qui souhaitent acquérir les bases de la gestion forestière durable. En 2026, 3 cycles sont prévus dans les Hauts-de-France (formations départementales) et 1 en Normandie (cycle régional) :

- **Aisne** : cycle de 7 réunions – début en mars 2026 – animatrice : Tess DE BACKER
- **Pas-de-Calais** : cycle de 7 réunions – début en janvier 2026 – animateur : Julien LAGER

- **Somme** : cycle de 5 réunions – début en février 2026 – animatrice : Noémi HAVET

- **Normandie** : cycle de 11 réunions – septembre 2026 à juin 2027 – animatrice : Béatrice LACOSTE. *Quelques places restantes uniquement : contacter l'animatrice pour vous inscrire (coordonnées dans la colonne « Vos contacts »)*

Programmes complets et modalités d'inscription sur notre site internet :

<https://hautsdefrance-normandie.cnpf.fr/se-former-s-informer/nos-evenements/les-formations-la-gestion-forestiere-fogefor>

ÇA BOUGE DANS NOS ÉQUIPES !



Pauline MARTIN © CNPF

Région Normandie

Arrivée :

Quentin MARECHAL (1^{er} septembre)

Technicien de secteur

sur le département de l'Eure

quentin.marechal@cnpf.fr

06 07 97 21 25

À L'ATTENTION DU LECTORAT DE PARLONS FORÊTS HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE

Compte tenu des contraintes budgétaires touchant les collectivités territoriales, dont fait partie le principal financeur de notre journal, il a été choisi de faire paraître ce numéro en version numérique uniquement. Il est probable que certains futurs numéros soient également concernés, comme c'est le cas pour la partie Normandie de notre délégation, où le dernier numéro papier est paru en août 2024.

Notre journal, véritable lien avec les propriétaires forestiers privés, perdurera néanmoins au travers d'une diffusion gratuite et illimitée sur notre site internet, nos newsletters et les réseaux sociaux du CNPF.

Si vous souhaitez le recevoir, nous vous invitons à nous transmettre vos coordonnées à :  hauts-de-france@cnpf.fr ou  03 22 33 52 00

Nous nous excusons pour cet arrêt de publication imprimée, indépendant de notre volonté.